

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 février 2017 à 19h30 à l'hôtel de ville de Cloridorme

Sont présents : MM : Marcel Mainville
Valère Huet
Denis Fortin
Laurence Beaudoin
Sophie Côté

Absence : madame Nathalie Francoeur

Étaient également présentes Mesdames Marie Dufresne, dg et sec-très., Léona Francoeur, adjointe de même que messieurs Yvan Pruneau ins.mun. et Paul René Francoeur ins. Adj.

2- Ouverture de la séance

Son honneur le maire monsieur Marc Caron constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution #023-02-17

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est adoptée.

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption des procès-verbaux de janvier (celui du 30/ du 31/01 et du 07/02)
- 5- Correspondance du mois (**pour votre information- comprend toute la correspondance que l'on reçoit**)
- 6-- rapport du conseil, et suivi des procès verbaux
- 7- Présentation des comptes payés-
- 8- Présentation des comptes à payer-
- 9- **Résolutions et règlements:**
 - 9.1 : Adoption du règlement /émission frais de financement
 - 9.2 : forum développement MRC
 - 9.3 : Dossier CSST- obligation dg /rimouski le 28 février
 - 9.4 : 12 heures pour le coeur
 - 9.5 : vente pour taxes
 - 9.6 : Récupération/coût
 - 9.7 : signature des contrats de travail (en votre possession)
 - 9.8 : dépôt direct paie
 - 9.9 : contrôle intérimaire de l'eau- même \$ que 2017
 - 9.10 : vacances employés
 - 9.11 : permis de lotissement
- 10- VARIA
-vidange fosse septique-chalet des sports-boîte postale-pompes site traitement
Serrure
- 11- Rapport de l'inspecteur municipal
- 12- Rapport du chef pompier
- 13-Période de questions
- 14-Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution # 024-02-17

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 janvier 2017

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 janvier 2017, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 janvier 2017 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 025-02-17

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 31 janvier 2017

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 31 janvier 2017, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE FORTIN CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 31 janvier 2017 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 026-02-17

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 7 février 2017

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 7 février 2017, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 7 février 2017 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE DU MOIS

1.	Mario Gosselin	Bornes
2.	Sécurité publique	Accusé réception
3.	Sécurité publique	Programme d'aide financière jusqu'au 12 avril
4.	MMQ	Ristourne de 2 602 \$
5.	MMQ	Avis de fermeture dossier incendie majeur aréna
6.	Marie Christine Coté	Offre de service comme notaire
7.	Maxime Hamel	Chalet des Sports
8.	FQM	Prolongement appel projets du programme Quebec Branché
9.	FQM :	Travaux admissibles au PAERRL
10.	Mutuelle de prévention	Attestation certifiant notre municipalité membre d'une mutuelle de prévention

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal avant la réunion pour consultation

6- RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS.

Chaque conseiller donne un bref compte rendu de leur dossier respectif de même que monsieur le maire.

Résolution # 028-02-17

7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1^{er} janvier au 31 janvier 2017

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes du mois de janvier de la municipalité pour un montant de 52 329.84\$. Une liste des comptes a été remise à chacun des membres du conseil municipal et de plus : le maire et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement, que ces comptes incluent les salaires et heures supplémentaires approuvées par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Je soussignée, Marie Dufresne secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité possède les fonds disponibles pour les dépenses du mois, dont copie fait partie intégrante du présent procès-verbal. En foi de quoi je remets ce certificat de fonds de disponibilité.

Marie Dufresne, sec-trés.

Résolution # 029-02-17

8-ADOPTION DES COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU le paiement des comptes présentés au conseil concernant l'administration courante copie de la liste fait partie intégrante du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- RÉOLUTIONS ET RÉGLEMENTS

9.1 RÉOLUTION # 027-02-17

Règlement pour des frais de refinancement

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU L'ADOPTION DU RÉGLEMENT # 2017-02 CONCERNANT un emprunt relié au financement de 2 549 000\$ - 2% concernant les frais d'émission du dit financement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Municipalité du Canton Cloridorme

Règlement 2017-02

Règlement numéro 2017-02 décrétant un emprunt de 50 980 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du ou des règlements d'emprunt numéros.....

ATTENDU que sur l'emprunt décrété par le règlement # 2008-04, un solde non amorti de 2 549 000 \$ sera renouvelable le 16 mai prochain, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant;

ATTENDU que les coûts de vente relatifs à l'émission du montant ci haut mentionné sont estimés à la somme de 50 980\$;

ATTENDU qu'il est possible d'emprunter cette somme par un règlement qui n'est soumis qu'à la seule approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 février 2017;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 50 980\$ pour les fins du présent règlement et à emprunter un montant de 50 980\$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables mentionnés aux articles concernant la taxation du règlement n° 2008-04, en proportion du montant refinancé de chacun de ces règlements par rapport au montant total refinancé, une taxe spéciale à un taux suffisant selon le mode prévu à ces articles.

ARTICLE 4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Résolution # 030-02-17

Forum développement MRC

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal prend bonne note de la prochaine date du forum.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Résolution # 031-02-17

Dossier CSST

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise sa directrice générale madame Marie Dufresne à se rendre à l'audience prévue à Rimouski le 28 février prochain, sa présence étant nécessaire (voir lettre avocat).

Tous les frais reliés à ce déplacement sont remboursés selon la politique en vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

9.4 Résolution # 032-02-17

12 heures pour le coeur

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise un montant de 50\$ selon
la politique de dons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Résolution # 033-02-17

Vente pour taxes

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate sa directrice générale
madame Marie Dufresne à communiquer avec les personnes
ciblées afin de régler les taxes 2015 en retard, si d'ici
vendredi rien n'est réglé la liste des noms sera
acheminée à la MRC pour vente pour taxes.

matricule : 7850-31-3855 2015 & 2016 : 2 267.33\$
7949-08-0555 : 2015-2016 : 3 086.41\$
8347-60-1064 : 26.65\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Résolution # 034-02-17

Exploitation JAFFA inc. transbordement, transport et
traitement des matières recyclables

CONSIDÉRANT QUE Groupe Bouffard ne nous offre plus le
transbordement et le transport des matières recyclables
vers le centre de tri de Grande-Rivière,

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'essai de se
rendre à Grande-Rivière et que ce déplacement nous prend
2heures et demi;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal à mandater son
inspecteur municipal a vérifié avec Exploitation JAFFA
inc. qui offre déjà le service en haute Gaspésie et désire
nous offrir le même service également;

CONSIDÉRANT QU'exploitation Jaffa inc. propose d'offrir
pour l'ensemble de ses services (service de
transbordement, transport et traitement des matières
recyclables au coût de 125.50\$/TM;

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la proposition
d'Exploitation Jaffa inc. et autorise sa directrice
générale madame Marie Dufresne à signer tout document
relatif à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

9.7 Résolution # 035-02-17

Signature contrat de travail

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise monsieur le maire à
procéder à la signature des contrats de travail des
employés tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Résolution # 036-02-17

Dépôt direct/paie

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise sa directrice générale
madame Marie Dufresne à inscrire la municipalité pour le
dépôt direct des paies à la Caisse populaire des Hauts
Phares.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 Résolution # 037-02-17

Contrôle intérimaire eau potable/rapport trimestriel

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE, IL
EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal reconduise le mandat donné à
Norda Stello au même coût que l'an passé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 horaire de vacances remis au conseil municipal

9.11 Résolution # 039-02-17

Permis de lotissement

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise son inspecteur
municipal monsieur Yvan Pruneau à émettre le permis de
lotissement demandé par l'arpenteur pour le matricule
8048-27-7937.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11-2 Résolution # 040-02-17

Permis de lotissement

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise son inspecteur
municipal monsieur Yvan Pruneau à émettre le permis de
lotissement demandé par l'arpenteur pour le matricule
8048-37-2253.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

10.1 Résolution # 041-02-17

Vidange de fosse

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise son inspecteur
municipal monsieur Yvan Pruneau à procéder à la vidange
de la fosse située dans la route de la Colonie (faire
venir Plante Vacuum).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Résolution # 042-02-17

Changement d'emplacement boîte postale

CONSIDÉRANT QUE poste Canada a installé une boîte postale
à l'entrée de la route de la Montagne;

CONSIDÉRANT QU'A l'entrée de cette route la municipalité
possède deux entrées d'eau distinctes pour les résidences
situées sur la route de la Montagne;

CONSIDÉRANT QUE cette boîte postale, en plus de nuire aux
entrées d'eau, nuit au déneigement municipal;

CONSIDÉRANT QUE lors d'un déneigement de ladite boîte
(contrat de Poste Canada), il y a eu justement un bris à
une des deux entrées d'eau;

POUR TOUS CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL MAINVILLE
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise son inspecteur
municipal monsieur Yvan Pruneau à contacter la maître de
poste afin qu'elle puisse faire la demande auprès du
responsable de Poste Canada de la possibilité de
déménager cette boîte postale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 Résolution # 043-02-17

Chalet des sports

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate madame Sophie Côté
responsable du chalet des sports, qu'elle est autorisée à
effectuer les achats nécessaire, avec le comité des
loisirs.

Qu'elle vérifiera pour le déneigement de la patinoire et
pour l'achat d'un réfrigérateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 Résolution # 044-03-17

Site de traitement

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise son inspecteur
municipal monsieur Yvan Pruneau à commander les pompes

(3) au coût d'environ 800\$/1 au site de traitement qui sont défectueuses (2 de 10 000hres et une de 5 000hres).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.5 Résolution # 045-02-17

Barrure/case postale

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le changement de serrure de la case postale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11- Rapport de l'inspecteur municipal

Monsieur Pruneau informe le conseil que trois pompes sont à changer au site de traitement, 2 de 10 000 heures d'utilisation et une autre de 5 000 heures, le coût est de 800\$/chacun.

Paul René Francoeur

Parle des démarches qu'il a entreprises afin de vérifier les coûts concernant la récupération, soit Grande Rivière ou Ste-Anne des Monts.

Directrice générale

Madame Marie Dufresne dépose à la population une copie de certains articles de lois portant sur la diffamation et les propos malveillants (pour informations).

12- Rapport du chef pompier

Au niveau incendie : monsieur Pruneau dépose une lettre au conseil municipal (copie faisant partie intégrante du présent procès-verbal) concernant sa démission potentielle comme chef pompier, pompier volontaire et premier répondant, et ce suite aux allégations de toutes sortes qui sont véhiculées depuis septembre à son endroit.

13- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

Questions portant sur : la démission du chef pompier. Question adressée au maire pour savoir où les dossiers suivants étaient rendus : le 600 000\$ (oxycair) et l'éolien. Et monsieur Pierre Michaud a entretenu la population sur le suffrage universel du préfet.

Clôture de la séance

14-Résolution # 046-02-16

Clôture de la séance

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 20h10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Marc Caron maire, atteste que la signature du
présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article
142 (2) du Code municipal ».

Maire

Sec-trésorière
